

MASQUE BARRIERE AFNOR SPEC  
S76-001 DU 27 MARS 2020  
REFERENCE : MQR GC 2000  
MASQUE GRAND PUBLIC CATEGORIE 1 :  
MASQUE INDIVIDUEL A USAGE DES  
PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC LE  
PUBLIC

**CE MASQUE EST EQUIPE D'UNE BARRETTE  
NASALE**

**Masque Grand Public de catégorie 1** selon  
protocoles d'essais décrit dans le document du  
DGA du 25 mars 2020 : **masque individuel à  
usage des professionnels en contact avec le  
public.**

Efficacité de filtration des particules de  $3 \mu\text{m} > 90\%$

Respirabilité : essai de perméabilité à l'air  $> 96\text{L.m}^{-2}.\text{S}^{-1}$  pour une dépression de 100 Pa



**OEKO-TEX®**  
CONFIDENCE IN TEXTILES  
**STANDARD 100**  
CQ 594/M IFTH

Testé substances nocives.  
www.oeko-tex.com/standard100



Lavage 30 minutes à 60°C

Après utilisation, le masque doit être isolé, soit pour être jeté, soit pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage, ou dans un sac réutilisable à laver.

Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble, et dans ce cas, sortir le masque du sac.

L'usage d'un filet de lavage pour textiles délicats est recommandé

**Composition :**

Couche externe : Tissus 35% Coton – 65% Polyester

Couche interne : Tissus 60 % Coton – 40% Polyester

Elastique : Polyester – Elasthanne

Biais : 65% Polyester – 35% Coton

Ces masques de type « **masque barrière** » sont conformes au guide AFNOR SPEC S76-001 du 27 mars 2020.

C'est un équipement de travail tel que défini par la note d'information des Ministères de la Santé, de l'Economie et des Finances et du Travail du 29 mars 2020.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement EU/2016/425 (masques filtrants de type FFP2)

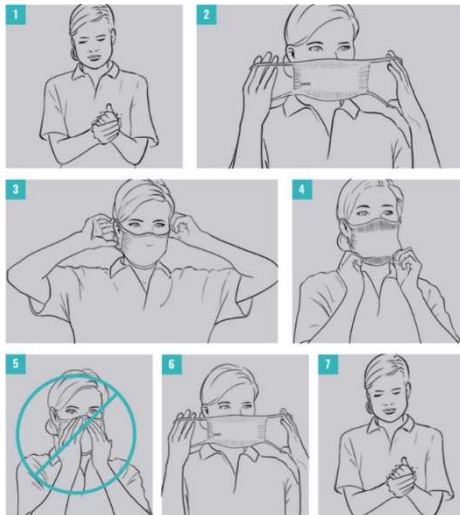
**Ils sont exclusivement réservés à des usages non sanitaires et ne doivent en aucun cas être utilisés pour prodiguer des soins. Ils ne peuvent pas non plus remplacer les équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires dans l'entreprise.**

Par ailleurs, il est rappelé que l'emploi des masques dans le milieu professionnel doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre par l'employeur des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du Travail)

De la même façon, l'employeur doit s'assurer que la respirabilité effective du masque est compatible avec les particularités du poste de travail et en particulier l'effort fourni (R.4323-91 du Code du travail)

**Stockage : Les masques non utilisés doivent être stockés dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.**

**Contexte d'utilisation : ce masque est strictement adapté à la crise sanitaire liée au COVID 19**



Dépliez le masque, positionnez-le sur l'arête du nez et sous le menton. Ajustez les deux élastiques derrière la tête

Veillez à ce que le masque soit bien plaqué au visage

Le port du masque n'exonère pas les personnes de tous les gestes barrière recommandés :

Se laver les mains très régulièrement  
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

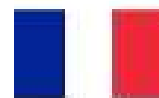
Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

La distance de travail entre deux personnes doit être de 1m20 à 1m50 minimum

**CONDITIONS D'UTILISATION :**

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique ;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Lorsque l'on porte un masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ;
- Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- Si besoin de boire ou de manger, changer de masque ;
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque ;
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque).
- Pour jeter le masque barrière, il est nécessaire de le faire dans une poubelle munie d'un sac plastique ; se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.
- **Le temps de port du masque est limité à 4 heures.**

**FABRICATION FRANCAISE**